



Fédération Syndicale Unitaire

Enseignement - Education - Recherche - Culture - Formation -
Insertion



Déclaration préalable CSA académique du 22 mai 2023

La FSU poursuit la dénonciation de la mise en place des CSA et FS-SSCT, produits de la loi de transformation de la fonction publique imposée par un pouvoir qui a choisi, depuis six longues années, de renier le dialogue social en cassant les outils structurés qui permettaient de le faire fonctionner.

Ce reniement s'est traduit dernièrement, au niveau académique, par une mise en œuvre de groupe de travail qui ne respecte pas la représentativité de ce CSA, par la non-organisation de groupes de travail sur des compétences de ce CSA (en particulier sur la répartition des emplois). Ce point problématique du fonctionnement académique nous amènera à présenter en séance une proposition d'amendement au projet de règlement intérieur pour tenter de réguler positivement l'organisation des futurs groupes de travail académiques, tant pour le CSA que pour la Formation spécialisée.

Concernant le point sur les moyens supplémentaires administratifs, il manque encore cette fois la présentation du BOP UO 214 Académie de Montpellier. Une demande de GT respectant la représentativité de l'instance compétente avait été posée par la FSU sur les BOP 141 et UO 214. La réponse académique à cette demande a été que le Ministère aurait « interdit » aux Recteurs – Rectrices de réunir des GT sur ces points. Après renseignements pris, auprès de notre échelon national et de nos camarades des autres académies, des groupes de travail se sont bien tenus dans les autres académies sur ces points. Comme nous l'avions déjà fait remarquer, Mme la Rectrice, la proposition de réunions en bilatérale avec certaines organisations syndicales et suivant le BOP concerné, ne peut pas être approuvée par la FSU. Le dialogue social, tant loué par le Président de la République et par les ministres concernés, n'est pas respecté dans notre académie. Nous vous demandons de bien vouloir nous expliquer et de bien vouloir éclaircir les compétences de chaque comité social administratif en ce qui concerne les répartitions des emplois du BOP 214.

Dans un contexte où les attaques contre le service public d'éducation se multiplient, tant par des annonces que par des plans de réformes destructeurs, les personnels sont dans un profond mécontentement.

Les annonces sur l'ASH, lors de la 6ème conférence nationale du handicap, montrent encore une fois l'abandon de la prise en charge des élèves en difficulté par le ministère de l'Education Nationale ! C'est un désengagement de l'Etat qui s'éloigne des ambitions portées par la loi de 2005 sur le handicap et l'inclusion scolaire : absence de bilan de la politique menée depuis trois ans avec les PIAL, abandon de la prévention scolaire dès la maternelle, dilution de la formation spécialisée, maltraitance institutionnelle des AESH, des enseignant-es, des élèves et des familles. La fusion des missions des AESH avec celles des AED par la création d'un nouveau métier d'accompagnant-e à la réussite éducative est une provocation qui renie totalement les spécificités des métiers de l'inclusion scolaire et ceux de l'éducation scolaire. Un véritable engagement de l'Etat pour le service Public d'Education Nationale passe par des budgets plus importants, une politique de formation et de recrutement de personnels qualifiés et des structures adaptées. **La FSU appelle les personnels concernés à se mobiliser lors d'une journée nationale d'action en juin 2023.**

Dans la continuité des politiques développées depuis 2009 et dans une vision travailliste pour la jeunesse et son renoncement à l'ambition scolaire pour celle la plus fragile socialement, le gouvernement, après avoir permis la signature de contrat de professionnalisation à des jeunes de 16 ans, pousse sa stratégie adaquationniste jusqu'à l'assignation scolaire des élèves de l'enseignement professionnel. Avec la réforme de la voie professionnelle, pilotée par le ministère du Travail, il s'agit surtout de mettre de plus en plus de jeunes dès 15 ans au travail au détriment de leurs qualifications et d'une formation globale et complète de qualité. Cette réforme éjecte de fait la troisième voie du lycée en dehors de l'Éducation nationale en lui assignant les objectifs propres à la formation professionnelle des adultes. Le Président et le gouvernement font le choix d'instrumentaliser les parcours scolaires des jeunes pour répondre aux besoins des entreprises en continuant de développer son modèle d'apprentissage low-cost pour les entreprises mais pas pour l'Etat : 6 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises en 2021 pour un coût total de 21,6 milliards d'euros pour 712 000 apprentis... dont 220 720 en ruptures de contrat et 174 370 en abandon d'études. L'Etat soit disant « ruiné » a trouvé de l'argent pour financer tout cela. Avec une violence inouïe envers les PLP, le Président a annoncé un plan social inédit dans l'éducation en direct à la télévision. La disparition de 80 filières de la voie professionnelle et par conséquent, la suppression prochaine de centaines de postes est confirmée par le MEN. Quelle seront, Mme la Rectrice, les formations détruites sur notre académie et le nombre d'emplois supprimés ? Ce projet gouvernemental est à l'opposé de celui d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans porté par la FSU qui, dans le cadre d'une intersyndicale éducation, appelle **toutes et tous les personnels de l'enseignement professionnel à se mobiliser dans l'action le mercredi 31 mai pour lutter contre cette destruction programmée de la voie professionnelle sous statut scolaire.**

La réforme des Lycées Professionnels avec celle de l'assurance chômage, des retraites, ou encore celle du RSA poursuit l'objectif commun de forcer une grande partie de la population à travailler toujours plus en acceptant des contrats précaires et mal rémunérés.

La politique salariale gouvernementale génère une grande colère des personnels et elle vient contredire les engagements présidentiels d'une revalorisation inconditionnelle de 10 % pour toutes et tous. Pour la FSU, les mesures dites socle sont loin d'être suffisantes au regard de la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis plusieurs décennies. Pour la majorité des personnels, elles ne compenseront même pas l'inflation sur un an. Quant au « pacte enseignant », il va amplifier la dégradation des conditions de travail des personnels sans résoudre la crise de recrutement. Les choix dogmatiques opérés en termes de management sont explicites et le pacte est clairement utilisé pour mettre en place les réformes présentes et futures. En privilégiant l'indemnitaires aux dépens d'une forte revalorisation indiciaire, seule capable d'assurer une revalorisation salariale générale, il va produire encore plus d'inégalités de traitement entre collègues, entre femmes et hommes tout particulièrement. **La FSU dénonce et refuse les nouvelles missions hiérarchisées et mises en avant dans les briques du Pacte et la FSU appelle les collègues à refuser le Pacte.**

Le passage en force présidentiel et gouvernemental sur la réforme des retraites... ne passe toujours pas. Comme le confirment les sondages hebdomadaires, l'immense majorité des actifs (9 sur 10) et de la population rejettent cette loi qui prévoit de repousser à 64 ans l'âge légal de départ en retraite et d'augmenter à 43 ans le nombre de trimestres ouvrant droit à une retraite sans décote. **La FSU appelle les collègues à se mettre massivement en grève le 6 juin dans le cadre de la journée interprofessionnelle pour l'abrogation de la loi Macron sur les retraites.**

Les élu.e.s FSU au CSA académique de Montpellier